

Saint-Etienne, le 2 juin 2015

L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire

à

Mesdames et messieurs les directeurs d'école,
mesdames et messieurs les enseignants
s/c
de mesdames les inspectrices et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale



Division DIPER 1

APPEL A CANDIDATURE POSTES EN EDUCATION PRIORITAIRE

Référence : circulaire 2014-072

Téléphone
04 77 81 41 56

Télécopie
04 77 81 41 10

Courriel
ce.ia42-diper1@ac-lyon.fr

11 rue des Docteurs Charcot
42023 Saint-Etienne
CEDEX

La refondation de l'éducation prioritaire est un moment important traduisant la volonté de déployer les dispositifs au plus proche des contextes d'exercice professionnel. Le département poursuit la démarche engagée privilégiant la responsabilité des équipes et la prise en compte des spécificités de chaque écoles et collèges.

En REP+ les écoles élémentaires seront dotées de 0.5 ETP pour le dispositif plus de maîtres que de classes et un coordonnateur sera affecté, en REP, les écoles élémentaires seront dotées d'une décharge de 0.5 ETP attribuée pour assurer des missions de coordination.

L'ambition est forte et nous souhaitons que de nombreux volontaires se fassent connaître.

1 – Poste de coordonnateur REP+ du Collège J.Rostand de SAINT CHAMOND

Les candidats intéressés devront prendre contact avec l'inspecteur de la circonscription de Saint Chamond pour obtenir plus de précisions sur les conditions d'exercice et consulter la fiche de poste publiée sur le site internet de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire (www.ia42.ac-lyon.fr).

Ces postes seront sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale et du chef d'établissement du collège dont ils dépendent.

Ils seront entendus par une commission départementale.

Les personnes intéressées sont invitées à adresser, une lettre de candidature à l'adresse suivante, ce.ia42-diper1@ac-lyon.fr, à :

- Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire – division des personnels enseignants du 1^{er} degré.

Ce courrier devra **parvenir** à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire **le 8 juin 2015 au plus tard**.

1 – ½ Poste de coordonnateur REP

Les candidats intéressés devront prendre contact avec l'inspecteur de la circonscription pour obtenir plus de précisions sur les conditions d'exercice et consulter la fiche de poste publiée sur le site internet de la direction des services départementaux de l'éducation

nationale de la Loire (www.ia42.ac-lyon.fr).

Ces postes seront sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale et du chef d'établissement du collège dont ils dépendent

La mission leur sera confiée pour trois ans.

Ces postes seront donnés à des enseignants exerçant leur fonction à temps complet.

Ils seront entendus par une commission départementale.

Les personnes intéressées sont invitées à adresser, une lettre de candidature à l'adresse suivante, ce.ia42-diper1@ac-lyon.fr, à :

- Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire – division des personnels enseignants du 1^{er} degré.

Ce courrier devra **parvenir** à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire **le 8 juin 2015 au plus tard**.

Liste des postes à pourvoir

- REP du collège A. Thomas – ROANNE
- REP du collège L. Aragon – MABLY
- REP du collège P. Joannon – SAINT CHAMOND
- REP du collège C.Fauriel – SAINT ETIENNE
- REP du collège Gambetta – SAINT ETIENNE
- REP du collège Puits de la Loire – SAINT ETIENNE

2 - Poste plus de maîtres que de classes

Le dispositif plus de maître que de classe s'amplifie dans le département de la Loire. L'enjeu est fort car il s'agit, grâce à des situations pédagogiques diverses et adaptées, de penser autrement l'enseignement.

Les écoles concernées ont été choisies en fonction du contexte d'enseignement et les difficultés repérées des élèves. Elles élaborent un projet durant le 1^{er} trimestre.

Dès maintenant, elles ont proposé des fiches postes que vous pouvez consulter sur le site de la DSDEN : www.ia42.ac-lyon.fr.

Ces postes seront donnés à des enseignants exerçant leur fonction à temps complet.

Je vous demande, si vous êtes intéressé, de me faire parvenir une lettre de candidature **avant le 8 juin 2015**. Vous prendrez contact avec le secrétariat de l'inspecteur de l'éducation nationale adjoint au 04.77.81.41.71 pour recensement. La date des commissions d'entretien sera communiquée à l'issue.

Liste des postes à pourvoir

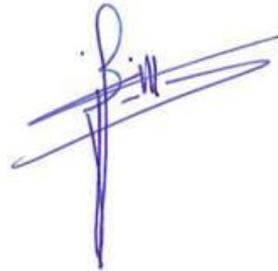
- ½ SAINT CHAMOND primaire Cézanne + ½ Elém F. Villon
- ½ SAINT CHAMOND Elém J.Prévert + ½ Elém M. Pasteur
- ½ L'HORME Elém André Langard + ½ SAINT ETIENNE Elém Les Ovides
- ½ SAINT ETIENNE Elém Gaspard Monge + ½ Elém Montreynaud Molina
- ½ ROANNE Elém Matel + ½ MABLY Elém Jacques Prévert
- ½ SAINT ETIENNE Elém Chappe + Elém ½ Jacquard

- ½ SAINT CHAMOND Elém Verlaine + Elém ½ Garat
- ½ MONTBRISON Elém Chemin Rouge + ½ Primaire Estiallet
- ½ ANDREZIEUX BOUTHEON Elém A.Rimbaud + ½ Primaire P.Eluard

Se rajoutent à cette nouvelle liste, trois postes devenus vacants pour lesquels la mission sera de deux ans avec à terme une évaluation du dispositif :

- ½ SAINT ETIENNE Montreynaud Vivaldi et ½ Montreynaud St Saens
- ½ FIRMINY Le Mas et ½ LA RICAMARIE Centre
- ½ FIRMINY Cordes et ½ LE CHAMBON FEUGEROLLES Pasteur

Les personnes volontaires mentionnent bien dans leur courrier les postes sur lesquels ils postulent et qu'ils s'engagent à s'investir durant la durée du projet.



Jean Pierre BATAILLER